

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019**

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Monsieur Didier AVERSENG – Madame Hélène BRUNEAU - Monsieur Serge SOUBRIER - Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE – Monsieur Denis BASSI - Madame Catherine ILLAC - Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Monsieur Laurent PLAS
Formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Stéphanie CALAS (pouvoir donné à Monsieur Daniel CALAS) - Monsieur Patrice CAZES (pouvoir donné à Monsieur Laurent PLAS)

Etaient excusés : Madame Liliane GUILLOTREAU - Monsieur Claude PLAUT - Madame Delphine ROGER - Madame Isabelle PAYSAN – Madame Alexandra CAMPIGNA - Madame Brigitte RUDELLE

Madame Hélène BRUNEAU a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
24/10/2019	83/2019	Marché avec l'entreprise Ambiance Montessori de Bruguières pour la fourniture de jeux et matériels pour l'école maternelle pour un montant HT de 79,08€
24/10/2019	84/2019	Marché avec l'entreprise Sedi Equipement d'Uzès pour la fourniture de papier pour la mairie et l'école pour un montant HT de 638,40€
24/10/2019	85/2019	Marché avec l'entreprise Jeff de Bruges de Labège pour l'achat de chocolats de Noël pour le personnel communal pour un montant TTC de 320€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019**

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

24/10/2019	86/2019	Marché avec l'entreprise SEPR pour deux insertions de l'avis d'ouverture d'une enquête publique (modification n°3 du PLU) dans le journal d'annonces légale la Voix du Midi pour un montant HT de 762,60€
28/10/2019	87/2019	Marché avec l'entreprise Evolupirnt de Bruguières pour l'édition d'affiches dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU pour un montant HT de 161,67€
28/10/2019	88/2019	Marché avec l'entreprise O2Pub pour deux insertions de l'avis d'ouverture d'une enquête publique (modification n°3 du PLU) dans le journal d'annonces légale la Dépêche du Midi pour un montant HT de 939,42€
31/10/2019	89/2019	Marché avec la librairie Privat de Toulouse pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale pour un montant HT de 690,43€
07/11/2019	90/2019	Marché avec l'entreprise CWA Enterprise de Charbonnières les Bains pour l'abonnement annuel à l'application mobile PanneauPocket (système d'alerte et d'information des habitants) pour un montant HT de 191,67€
07/11/2019	91/2019	Marché avec l'entreprise Subra Henry de Toulouse pour la fourniture de matériels divers (savon, gants...) pour les agents d'entretien et de restauration pour un montant HT de 167,46€

Point n°3 : Rapport du délégataire assainissement 2018**Délibération n°2019/86 :**

Vu la présentation du rapport annuel de gestion du service public de l'assainissement 2018 par l'entreprise VEOLIA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel de gestion du service public de l'assainissement 2018.

Point n°4 : Tarifs assainissement 2020**Délibération n°2019/87 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions (Madame Sophie BOUSCASSE, Monsieur Laurent PLAS et Monsieur Patrice CAZES) :

- d'augmenter les redevances d'assainissement à percevoir pour l'année 2020, à savoir la redevance forfaitaire fixe par branchement et la redevance au prorata des mètres cubes d'eau comptabilisés au compteur du réseau d'adduction d'eau potable pour tous les usagers du réseau d'assainissement ;
- de fixer à 5% le taux d'augmentation des tarifs en vigueur en 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal Jeudi 14 novembre 2019

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Point n° 5 : Autorisation de signature d'un marché

Délibération n°2019/88 :

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché suivant : Travaux de raccordement des eaux usées du futur lycée au réseau d'eaux usées communal

- Entreprise retenue : SCAM TP de Garidech
- Montant global HT du marché : 84 619€

Et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Point n°6 : Attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires

Délibération n°2019/89 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou exerce la compétence enfance, notamment par la mise en œuvre des Accueils de Loisirs Associés à l'école sur l'ensemble de son territoire. Cette réforme des rythmes scolaires a été mise en place durant le temps périscolaire et dont le coût a été intégralement supporté par la communauté de communes.

Pour compenser les efforts financiers liés à la mise en œuvre de cette réforme pour les années 2018/2019, l'Etat a prévu le versement d'une aide forfaitaire aux communes possédant un groupe scolaire de 50€ par enfant et de 40€ supplémentaires pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale cible.

Vu l'article 1609 nonies C-V du code général des impôts prévoyant la modification de l'attribution de compensation lors de nouveaux transferts de charges,

Vu la circulaire préfectorale en date du 10 février 2014,

Vu le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu l'arrêté du 2 août 2013 fixant le taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,

Vu la délibération n°2019-09-073 de la communauté de communes des Coteaux du Girou en date du 26 septembre 2019,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau montant de l'attribution de compensation :

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019**

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2015	FONDS D'AMORCAGE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019
GRAGNAGUE	-88 980,05 €	26 730€	- 115 710,05€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour cette année 2019 et d'inscrire au budget le montant relatif à cette attribution de compensation.

Point n°7 : Modification d'une durée hebdomadaire de travail

Délibération n°2019/90 : En raison de l'ouverture deux classes élémentaires depuis septembre 2018 et de la création d'une nouvelle salle de restauration maternelle, une réorganisation du service « Entretien et cantine » a été engagée.

Ainsi, il apparaît nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'agent technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'agent technique territorial en la portant de 28,25/35^{ème} à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2020.

Point n°8 : Dénomination d'une voie créée

Délibération n°2019/91 : Dans le cadre de l'opération de construction de l'ALAE/ALSH de Gragnague, une nouvelle voie de desserte sera créée. Il appartient au Conseil Municipal de dénommer celle-ci.

Il est proposé les noms suivants :

- Allée des petits artistes
- Rue des petits chérubins
- Rue des moulins
- Rue de l'autan
- Impasse de la Tour (en vu de la prolongation future de la voie jusqu'à la rue de la Tour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la nouvelle voie de desserte du futur ALAE/ALSH : Impasse de la Tour.

Point n°9 : Décisions modificatives

Le Conseil Municipal souhaite examiner ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du conseil municipal.

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Numéro d'ordre des délibérations :

2019/86	Rapport du délégataire assainissement 2018
2019/87	Tarifs assainissement 2020
2019/88	Autorisation de signature d'un marché
2019/89	Attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires
2019/90	Modification d'une durée hebdomadaire de travail
2019/91	Dénomination d'une voie créée

6 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2019/86 à 2019/91.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019**

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Le Maire,
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
14 NOVEMBRE 2019 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Excusée
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Présente
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Excusé
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**
Jeudi 14 novembre 2019

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Pouvoir à Daniel CALAS
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019

Date de la convocation : 31 octobre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Date de l'affichage : 15 novembre 2019

Monsieur Laurent PLAS	Présent
Monsieur Patrice CAZES	Pouvoir à Laurent PLAS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13